

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 octobre 2022 - Délibération n° BC2022/10/02

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERE POUR L'ANNEE 2023 ET LA PREPARATION DES CONTRATS TERRITORIAUX SOURCES EN ACTION ET CREUSE AVAL.

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre, à vingt-et-une heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 11 octobre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – MALIVERT Jacques – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : Thierry GAILLARD et Martine LAPORTE.

Pouvoirs : Martine LAPORTE donne pouvoir à Sylvain GAUDY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délégation de pouvoir consentie par le Conseil communautaire au Bureau communautaire pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget. »

En vue de mettre en œuvre le bilan des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques validés (« Sources en actions » et Creuse aval 2017-2021) et de préparer les prochaines contractualisations, la Communauté de communes est dotée de 2 techniciens GEMAPI (technicien de rivières), soit 2 ETP dédiés à la mission « rivières ».

Ces agents sont chargés de gérer les marchés publics afférents à la thématique, réaliser les bilans des deux contrats territoriaux qui s'achèvent (Sources en action 2017-2022 et creuse Aval 2017-2022), suivre les études diagnostic et programmation des deux nouveaux contrats à venir : Sources en action 2024-2029 et Creuse Aval 2024-2029. Dans le cadre du renouvellement de ces contrats ces agents ont la charge de réaliser la rédaction des dossiers de déclaration d'intérêt général des futurs programmes d'action des contrats et d'assurer le suivi et la mise en œuvre de l'enquête publique préalable à toute intervention.

La répartition des missions et du temps de travail entre les agents sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est la suivante :

- 1 ETP est consacré au Contrat « Sources en actions ». Ses principales missions sont :
 - Référent principal sur le Contrat « Source en Action ».
 - Suivi stratégique de la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Sources en Action ».

- Réalisation et suivi des bilans du Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Sources en Action » 2017-2021.
 - Suivi de l'étude de diagnostic/programmation du futur contrat territorial « Sources en Action » 2024-2029.
 - Préparation, suivi des éléments techniques, financiers et administratifs du contrat concernant la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour les faire remonter auprès des structures animatrices.
 - Rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général du futur programme d'action contrat territorial « Sources en Action » 2024-2029 .
 - Suivi et mise en œuvre de l'enquête publique du futur programme d'action contrat territorial « Sources en Action » 2024-2029 .
- 1 ETP est consacré aux Contrats de rivières : 0,5 ETP sur le Contrat « Sources en actions », 0,5 ETP sur le Contrat territorial Creuse Aval. Ses principales missions sont :
 - Référent principal sur le Contrat Creuse aval.
 - Co-animateur du contrat Creuse Aval.
 - Suivi stratégique de la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval.
 - Réalisation et suivi des bilans du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2017-2024.
 - Suivi de l'étude de diagnostic/programmation du futur contrat territorial Creuse Aval 2024-2029.
 - Corédaction du contrat Creuse Aval.
 - Rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général du futur programme d'action du Contrat Territorial Creuse Aval 2024-2029.
 - Suivi et mise en œuvre de l'enquête publique du futur programme d'action Contrat Territorial Creuse Aval 2024-2029.

L'Agence de l'eau peut apporter un soutien financier maximum de 60% des dépenses d'animation des Contrats (frais salariaux chargés et forfait frais de fonctionnement) dans le cadre de la procédure de renouvellement des deux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques concernés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- ⑤ **Pour le Contrat Vienne amont**, 1,5 ETP sont consacrés à l'animation, soit un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 78 750 € (dont 63 750 € de frais salariaux chargés et 15 000 € de frais de fonctionnement).

Le montant total sollicité est donc de 47 250 €, soit 60% du montant éligible 78 750 €.

Le plan de financement prévisionnel pour les postes d'animation du Contrat Vienne amont est donc le suivant :

Dépenses totales prévisionnelles	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
- Poste technicien GEMAPI référent Vienne Amont (1 ETP) : 52 500 € (42 500€ salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien GEMAPI Vienne (1 ETP) : 52 500 € (42 500 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste technicien GEMAPI référent Vienne Amont (1 ETP) : 52 500 € (42 500 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien GEMAPI Vienne (0,5 ETP) : 26 250 € (21 250 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : - 78 750 €) – 45 % : 47 250 € - Communauté de communes – 55% : 57 750 €
TOTAL DES DEPENSES : 105 000 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 78 750 €	TOTAL DES RECETTES : 105 000 €

- ⑤ **Pour le Contrat Creuse aval**, 0,5 ETP sont consacrés à l'animation, soit un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 26 250 € (dont 21 250€ de frais salariaux chargés + 5 000 € de frais de fonctionnement).

Le montant total sollicité auprès de ce partenaire est donc de 15 750 €, soit 60% du montant éligible (26 250 €).

Le plan de financement prévisionnel pour les postes d'animation du Contrat Creuse aval est donc le suivant :

Dépenses totales prévisionnelles	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
----------------------------------	--	--------------------------

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 023-200067189-20221018-BC20221002-DE

- Poste technicien GEMAPI Référent Creuse Aval (1 ETP) : 52 500 € - (42 500 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement)	- Poste technicien GEMAPI référent Creuse Aval (0,5 ETP) : 26 250 € - (21 250 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement)	dépenses éligibles : 26 250 € – 30 % : 15 750 € - Communauté de communes – 70 % : 36 750 €
TOTAL DES DEPENSES : 52 500 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 26 250 €	TOTAL DES RECETTES : 52 500 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat « Sources en actions » pour l'année 2023.
- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat Creuse aval pour l'année 2023.
- Autorise M. Le Président à solliciter le concours financier auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'année 2023 pour ces deux Contrats.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

